

Devenir en 2004 des diplômés de STAPS 2002

Ce numéro est consacré au devenir des 152 diplômés 2002 de licence et maîtrise de STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives). Il fait suite au n° 27 d'*Ofipe résultats* qui portait sur le devenir des diplômés 2000. En 2002, 66 % des inscrits en licence ont obtenu le diplôme (109 diplômés) ; le taux de succès n'a été que de 47 % en maîtrise (43 diplômés). La première partie de ce numéro est consacrée à la progression du nombre des inscrits en STAPS à l'UMLV et à la description de leurs caractéristiques. La seconde partie porte sur les parcours des diplômés : poursuites d'études et devenirs professionnels au cours des 2 années après l'obtention de leur diplôme.

Méthodologie

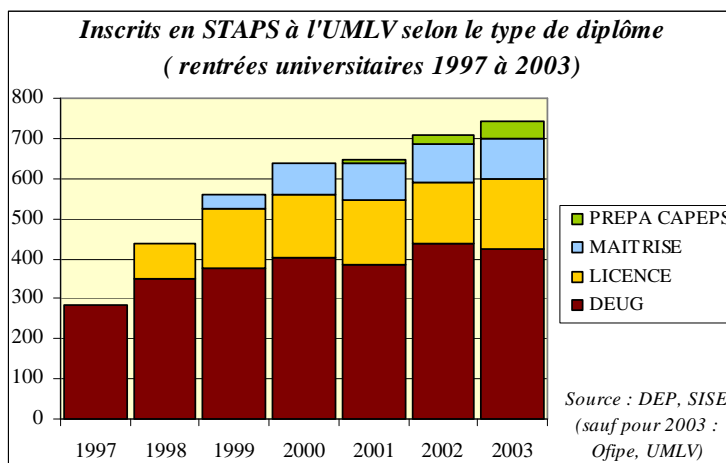
L'enquête auprès des diplômés 2002 d'un 2^{ème} cycle STAPS a été menée en juin 2004. Le devenir à la rentrée 2002-2003 de 136 des 152 diplômés a pu être reconstitué (89 %) et les parcours de 127 d'entre eux (84 %) retracés jusqu'en juin 2004 (100 diplômés ont été joints par téléphone, les 27 autres se sont réinscrits à l'UMLV en 2002 puis en 2003). D'autre part, l'enquête réalisée par l'Ofipe au printemps 2002 auprès des 91 diplômés 2000 a été poursuivie : 63 des 77 personnes alors interrogées l'ont été de nouveau : leur devenir 3,5 ans après l'obtention du diplôme a donc pu être retracé (voir encadré en fin de numéro).

La description des caractéristiques des étudiants inscrits est issue d'une extraction Apogée, réalisée par Laetitia Pernot. Ces informations ont été comparées à celles de la Direction de l'Evaluation et de la Prospective (DEP) qui portent sur l'ensemble des inscrits de la filière STAPS en France.

Ce numéro a été préparé par Victor Lepaux.

Une offre de formation en développement

Le nombre d'inscrits en STAPS à l'UMLV ne cesse d'augmenter : 282 inscrits en 1997-1998, 743 en 2003-2004, soit une progression de 160% (+ 23 % en moyenne par an). Au niveau national, les effectifs sont à peu près stables depuis la rentrée 2000-2001. Cette forte progression est surtout due à l'ouverture de nouveaux diplômes : la licence en 1998, la maîtrise en 1999, la préparation au CAPEPS en 2001. A la rentrée 2004, se sont encore ouverts deux nouveaux diplômes : une licence professionnelle *activités sportives* et un master à orientation recherche *cultures sportives*. Le développement de l'offre de formation n'est pas la seule explication de l'augmentation du nombre d'inscrits. Si les effectifs de DEUG se stabilisent autour de 400 étudiants depuis la rentrée 2000, ils se renforcent aux niveaux supérieurs : en licence, les effectifs ont doublé entre 1998 et 2003 (de 88 à 174 étudiants) ; en maîtrise et en préparation au CAPEPS, le nombre d'inscrits est en hausse régulière.



Le développement de l'offre de formation a conduit à **une répartition par cycle analogue à celle observée au niveau national**. En 2003-2004, 57 % des étudiants étaient inscrits en 1^{er} cycle et 43 % en 2^{ème} cycle. L'ouverture du master à la rentrée 2004 permettra vraisemblablement d'atteindre un taux de 3 % d'étudiants inscrits en 2^{ème} année de master (taux observé au niveau national).

L'UMLV propose deux options STAPS parmi les 5 possibles. Comme au niveau national, les étudiants inscrits en « éducation et motricité » sont très majoritaires (59 % des inscrits en 2002) ; ceux inscrits en « management du sport » sont plus nombreux chaque année : 13 % en 1999, 41 % en 2002 (17 % seulement au niveau national). Les autres options (entraînement sportif, activités physiques adaptées, ergonomie du sport) (22 % des inscrits au niveau national) ne sont pas préparées à l'UMLV.

La filière STAPS est fortement masculinisée ; elle l'est plus encore à Marne. En 2^{ème} cycle, les femmes sont mieux représentées en licence (elles poursuivent moins souvent en maîtrise) et dans l'option éducation et motricité.

En licence et maîtrise, 85 % des inscrits dans l'option « éducation et motricité » sont **titulaires d'un baccalauréat général** (d'un bac scientifique dans un cas sur 2). Les inscrits dans l'option « management du sport » ont un moins bon passé scolaire : 65 % de bacheliers généraux, 66 % de bacheliers avec au moins une année de retard.

Part des inscrits en Education et Motricité parmi les étudiants de 2ème cycle STAPS à l'UMLV (1999 à 2002, en %)

	1999	2000	2001	2002
Effectifs	146	156	254	249
Femmes	86,5	83,6	63,8	65,8
Hommes	87,2	79,2	70,1	56,3
Ensemble	87,0	80,8	68,1	59,0

63 % des diplômés sont issus d'un milieu social favorisé (chef de famille cadre, professeur, profession libérale...) ; seulement 8 % d'entre eux étaient boursiers durant leur année de licence ou de maîtrise. L'origine sociale des étudiants ne joue pas sur le choix de l'option suivie.

56 % des diplômés, interrogés lors de l'enquête, **possèdent des certifications complémentaires**, notamment dans le domaine de l'animation ou des activités physiques et sportives. Ainsi, 35 % possèdent un Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), 14 % une Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS), 10 % un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES), 20 % d'autres certifications (surveillant de baignade, moniteur, animateur ou entraîneur sportif).

Le profil scolaire et social des diplômés de 2^{ème} cycle de STAPS est donc globalement favorable pour la poursuite d'études et pour l'insertion professionnelle : forte majorité d'hommes issus de familles plutôt favorisées, bacheliers généraux (pour une bonne part scientifiques), diplômés ayant des qualifications complémentaires. Ces atouts leur permettent-ils d'envisager l'avenir avec optimisme ?

Des poursuites d'études pour obtenir un concours

Les étudiants du parcours « éducation et motricité » ont un peu plus tendance que ceux du parcours « management du sport » à poursuivre leurs études. **A la rentrée 2002**, près de 3 diplômés sur 5 (de licence et de maîtrise éducation et motricité) se sont inscrits en « préparation à un concours d'enseignement » (CAPEPS, CAPE) ; la réussite à un concours est la priorité pour ces étudiants ; ils

Taux de poursuite d'études en 2002-2003 selon le diplôme obtenu en 2002 (en %)

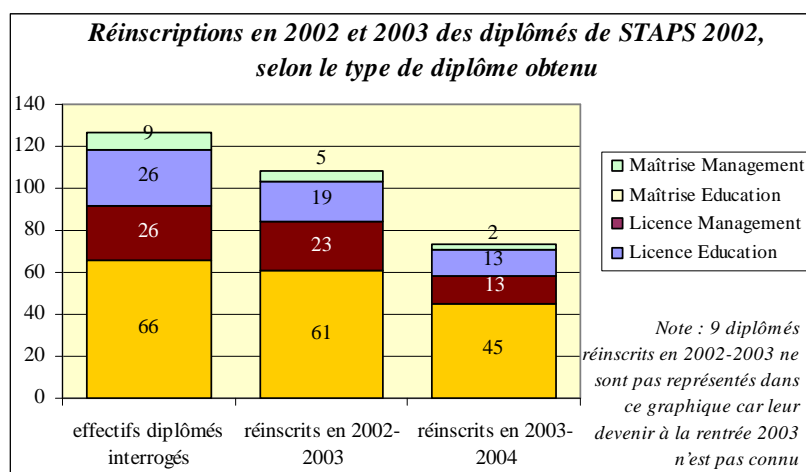
	Effectifs	Prépa. CAPEPS	Prépa. CAPE	Maîtrise STAPS	Master	Autre formation
Licence Education	69	39	19	41	-	-
Licence Management	31	-	-	87	-	-
Maîtrise Education	27	52	7	7	11	4
Maîtrise Management	9	-	-	-	33	11

Note de lecture : 39% des 69 diplômés d'une licence STAPS Education et motricité en 2002 se sont inscrits en préparation au CAPEPS à la rentrée 2002-2003. Le total des % d'inscrits dans chaque type de formation ne correspond pas à la part de ceux qui poursuivent des études car un étudiant peut s'inscrire dans plusieurs formations.

en font la préparation après la licence ou après la maîtrise. Tout autre est le devenir des diplômés « management du sport » : aucun ne s'est inscrit à la préparation à un concours ; près de 9 licenciés sur 10 de 2002 se sont inscrits en octobre 2002 en maîtrise dans la même option ; 5 des 9 diplômés de maîtrise n'ont pas poursuivi d'études.

En juin 2004, soit environ deux ans après l'obtention de la licence ou de la maîtrise, 63 % des diplômés de l'option « éducation et motricité » sont encore inscrits dans le supérieur ; le taux est plus faible pour les diplômés de l'option « management du sport » (43 %). Plus d'un tiers des diplômés « éducation et motricité » encore inscrits prépare un concours de l'enseignement (le CAPEPS dans 2 cas sur 3 ; 1 sur 5 est inscrit par correspondance pour cette préparation).

Les diplômés « management du sport » ont des parcours plus diversifiés, mais aucun n'est inscrit en préparation à un concours.



Quelle réussite aux concours de l'enseignement ?

Parmi les 100 diplômés 2002 interrogés en 2004, 71 déclarent s'être déjà présentés à au moins un concours de recrutement (parmi eux, 23 se sont présentés à au moins 2 concours différents). 50 ont déjà tenté le concours de professeur d'éducation physique et sportive de l'éducation nationale, 33 celui de professeur des écoles et 6 celui de professeur de sport de la ville de Paris. En outre, 11 ont déjà postulé à un autre type de concours dont 4 dans le domaine sportif (3 le concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et 1 l'agrégation).

Conformément à ce qu'indiquaient les poursuites d'études engagées à l'issue du diplôme obtenu en 2002, il apparaît que ce sont surtout les sortants de l'option éducation et motricité qui présentent des concours. Cependant, certains des sortants de l'option management du sport tentent tout de même leur chance (respectivement 84 % et 26 %). En effet, une part non négligeable de ceux qui ont déjà postulé aux concours du CAPEPS ou du CAPE n'a jamais suivi de préparation (13 sur 64).

Près d'un tiers des diplômés qui ont postulé à un concours de l'enseignement l'ont réussi. 6 l'ont obtenu en 2002 et 17 en 2003¹. Il s'agit exclusivement de diplômés de l'option éducation et motricité. La plupart d'entre eux

Les réussites aux concours de l'enseignement (pour les 100 diplômés 2002 interrogés en 2004)

	Nombre de diplômés à s'être présentés	Nombre de diplômés reçus	Dont issus de la préparation	%
CAPEPS	50	9	7	18
CAPE	33	13	10	39
Professeur de sport ville de Paris	6	1	-	17
Ensemble *	71	23	17	32

* une personne s'étant présentée à plusieurs concours n'est comptabilisée qu'une seule fois

avaient auparavant suivi une préparation au concours. Il est intéressant de constater que, pour les diplômés d'un 2^{ème} cycle de STAPS, **le concours de professeur des écoles semble plus aisé que celui de professeur d'éducation physique et sportive** : le taux de réussite 2 fois plus élevé ; 18 diplômés se sont présentés aux 2 concours, 5 ont obtenu le CAPE, aucun le CAPEPS. Ils déclarent d'ailleurs avoir

¹. Les résultats des concours du CAPEPS et du CAPE 2004 n'étaient pas connus à la date de l'enquête. 2 des 23 diplômés qui ont obtenu un concours poursuivent des études en 2004 et ne sont donc pas en emploi à cette date.

« l'intention de se présenter [à nouveau] dans les années qui viennent à un concours de recrutement » puisqu'ils souhaitent obtenir le CAPEPS. De la même manière, 3 lauréats du CAPEPS comptent poursuivre leurs efforts et obtenir l'agrégation.

Surtout, ceux qui n'ont pas réussi de concours, deux ou trois ans après avoir validé le diplôme nécessaire (licence obtenue en 2001 ou en 2002), persévèrent : cela concerne 47 des 77 diplômés n'ayant pas obtenu de concours. 11 des 29 qui n'en avaient jamais passé à la date de l'enquête ont changé d'avis, portant ainsi **le nombre de postulants à l'entrée dans la fonction publique à plus de 8 diplômés de STAPS sur 10**. Plus de la moitié des sortants de l'option « management du sport » ont passé ou comptent passer un concours (plus de 90 % en « éducation et motricité »). Ce taux très important apparaît comme un symptôme de l'état dégradé du marché privé du travail dans les secteurs de l'animation et du sport.

Les concours que les diplômés souhaitent obtenir dans les années à venir sont identiques à ceux auxquels ils ont déjà postulé en 2002 et 2003 (CAPEPS, CAPE, ville de Paris, conseiller territorial). Pour autant, les choix semblent moins marqués, les candidats étant peut-être moins exigeants : 20 % d'entre eux souhaitent postuler à plusieurs concours (le cas le plus fréquent étant de passer le CAPE et le CAPEPS). Cependant, **devenir professeur d'EPS sera sans doute plus difficile à l'avenir**. En effet, le nombre de postes offerts au concours 2004 du CAPEPS a diminué de plus de 40 % par rapport à 2003 (780 contre 1395) alors que le nombre de candidats était en légère augmentation. En conséquence, le taux de succès est passé d'environ 18 % à moins de 10 %.

Des conditions d'emploi diverses

En juin 2004, un tiers des diplômés 2002 était encore inscrit dans l'enseignement supérieur, près de la moitié était en emploi et 15 % étaient en situation d'études et emploi. 4 % des diplômés étaient en recherche d'emploi ; **le taux de chômage INSEE s'élève donc à 8 %**. Ce taux est faible : il est par exemple nettement inférieur à ceux observés chez les diplômés 2002 de DEA, de DESS ou de licence professionnelle interrogés par l'Ofipe au printemps 2004 (respectivement 28 %, 16 % et 27 %). Cependant, la faible proportion de demandeurs d'emploi doit être appréciée au regard de l'importance des poursuites d'études, lesquelles consistent très souvent en des préparations à des concours : il s'agit donc bien d'étudiants cherchant à s'insérer dès que possible sur le marché du travail.

Situation en juin 2004 des diplômés de 2ème cycle STAPS en 2002 (en %)

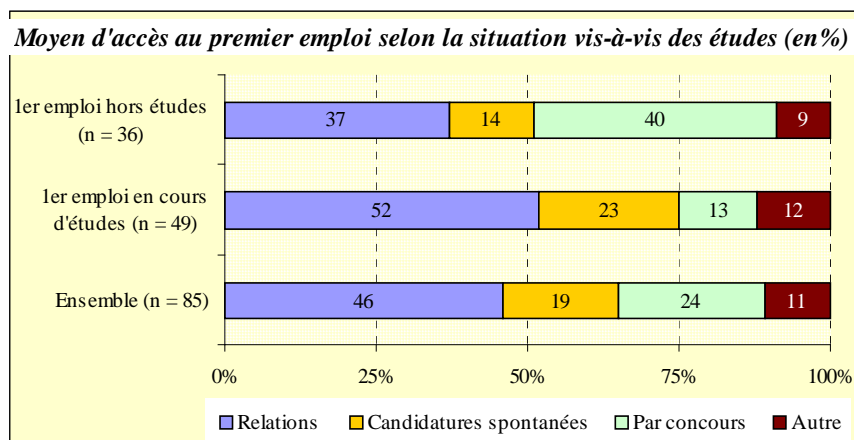
	Effectifs	Inscrits à l'UMLV en 2003-2004 *	Non inscrits à l'UMLV				Total
			En études	En emploi	En études et emploi	En recherche d'emploi	
Licence Education	66	21	23	35	18	3	100
Licence Management	26	35	8	42	7	8	100
Maîtrise Education	26	4	4	73	19	-	100
Maîtrise Management	7	14	-	72	-	14	100
TOTAL	125	20	14	47	15	4	100

* Les diplômés réinscrits à l'UMLV en 2002-2003 puis en 2003-2004 n'ont pas été interrogés par téléphone. De ce fait, on ne peut savoir s'ils occupaient en juin 2004 un emploi en parallèle de leur poursuite d'études.

Les diplômés de l'option « management du sport » sont plus souvent sur le marché de l'emploi (58 % d'entre eux contre 48 % des diplômés de l'option « éducation et motricité »). Mais ils sont également plus souvent au chômage (16 % contre 5 %). **Le niveau d'études acquis en 2002 est également déterminant**. Parce qu'ils avaient une année d'études supplémentaire par rapport aux sortants de licence (et donc également une année supplémentaire pour se présenter à des concours), les diplômés d'une maîtrise sont aujourd'hui nettement plus souvent insérés sur le marché de l'emploi (près des 3 quarts d'entre eux contre 37 % des premiers). Ils sont également moins souvent au chômage (4 % contre 11 %).

L'accès au 1^{er} emploi

Parmi les 100 diplômés joints par téléphone, **85 ont déclaré avoir déjà occupé un emploi depuis l'obtention de leur diplôme** (97 % des sortants de maîtrise et 80 % des sortants de licence) et 78 en occuper un à la date de l'enquête. Les diplômés 2002 avaient ainsi occupé en moyenne 1,3 emploi (29 personnes ont eu plusieurs postes) ; les diplômés de maîtrise et/ou ceux de « management du sport » en ont occupé davantage que ceux de licence et/ou ceux de l'option « éducation et motricité ».



Selon qu'ils poursuivaient ou non des études, les diplômés 2002 interrogés n'ont pas accédé à l'emploi de la même manière. Ceux qui étaient parallèlement inscrits dans l'enseignement supérieur ont moins souvent que les autres obtenu leur 1^{er} emploi par concours (cas des professeurs des écoles qui souhaitent devenir professeur d'EPS), par contre ils l'ont plus souvent trouvé grâce à leurs relations (personnelles ou professionnelles antérieures). En effet, **un tiers de ceux qui n'ont pas accédé à l'emploi via un concours de la fonction publique avaient déjà travaillé pour le même employeur avant l'obtention de la licence / maîtrise** en 2002 (stage et/ou job étudiant pendant l'année universitaire ou les vacances). Ceci explique que seulement 15 % des diplômés ont recherché leur premier emploi post-licence ou maîtrise pendant plus d'un mois. Sans doute parce qu'une part importante des diplômés connaissent bien les secteurs et les types d'employeur susceptibles de les recruter, les candidatures spontanées se sont révélées plus efficaces (près d'1 emploi sur 5 a été trouvé par ce moyen), que l'Internet, la presse ou les agences d'intérim (1 sur 10 environ).

Les emplois occupés parallèlement aux études

19 des 100 diplômés 2002 interrogés en juin 2004 occupent un emploi tout en poursuivant des études². La plupart d'entre eux travaillent à temps partiel, la majorité dans la fonction publique. 7 travaillent pour une collectivité territoriale (4 sont animateurs sportifs et 3 éducateurs sportifs), 6 pour le ministère de l'Éducation nationale (dont 4 assistants d'éducation), 4 pour des entreprises privées (dont 3 dans la vente) et 2 pour des clubs sportifs. Le salaire net mensuel moyen perçu par ses diplômés est légèrement inférieur à 700 euros ; cependant, plus des trois quarts d'entre eux se satisfont de leur rémunération. Une forte majorité est également satisfaite du contenu de l'emploi et des conditions de travail : 11 exercent en effet une activité ayant un lien avec le sport et 6 avec l'animation. La moitié environ pense que l'emploi occupé correspond à leur niveau d'études et aux enseignements suivis en licence / maîtrise (ce qui est élevé pour des emplois en parallèle aux études). Par contre, au vu des types de contrat, seulement 2 diplômés se satisfont de leurs perspectives de carrière (dont 1 sportif de haut niveau pour lequel le sens de la question posée était sans doute différent).

². 8 en préparation au CAPEPS (dont 3 également inscrits en maîtrise de STAPS), 5 en préparation au CAPE, 4 en Master et 2 en thèse. On peut supposer que parmi les 25 inscrits à l'UMLV en 2002-2003 et en 2003-2004, non joints par téléphone, certains occupaient également un emploi.

Trois profils de diplômés en emploi en juin 2004

En juin 2004, 58 diplômés d'une licence ou d'une maîtrise en 2002 à l'UMLV étaient en emploi (hors études). Ils peuvent être classés en **3 groupes de taille à peu près équivalente**. 21 diplômés de l'option « éducation et motricité » occupaient un poste dans la fonction publique suite à l'obtention d'un concours de recrutement ; 21 diplômés de la même option n'étaient pas fonctionnaires ; de même, ne l'étaient pas non plus les 16 diplômés du parcours « management du sport ».

Caractéristiques des emplois occupés en juin 2004 par les diplômés de 2ème cycle STAPS en 2002 (en %)

	Effectifs	Emploi stable	Statut			Type d'employeur			
			Cadre	Profession intermédiaire	Employé	Etat	Coll. Territoriale	Association Institution	Entreprise privée
Emploi via un concours *	21	100	100	-	-	95	5	-	-
Sortants de l'option éducation	21	30	20	65	15	40	30	15	15
Sortants de l'option management	16	31	12	69	19	6	31	25	38
TOTAL	58	56	47	11	42	51	21	12	16

* Il s'agit exclusivement de sortants de l'option éducation et motricité. Définitions : emploi stable = fonctionnaire ou CDI à temps complet / statut de cadre = ou équivalent (dont professeur)

Les lauréats d'un concours de la fonction publique sont tous cadres alors que c'est rarement le cas pour les autres diplômés. Ces derniers occupent en effet le plus souvent des postes rattachés à la catégorie des professions intermédiaires (éducateur sportif par exemple). Alors que les professeurs titulaires travaillent tous pour la fonction publique (dont 1 pour la mairie de Paris), les employeurs des autres diplômés se distinguent selon l'option suivie. Ainsi, 40 % des sortants de l'option « éducation et motricité » travaillent pour le ministère de l'éducation nationale contre seulement 6 % des sortants de management : il s'agit de professeurs contractuels ou vacataires et d'assistants d'éducation. Les diplômés des deux options travaillent dans des mesures comparables pour des collectivités territoriales ou des associations : les premières sont des mairies ou des groupements de communes qui recrutent des éducateurs sportifs ; les secondes sont des institutions en lien direct avec le sport (fédération, ligue, club...) qui cherchent des entraîneurs ou moniteurs. Ces deux types d'employeurs recrutent également, mais dans des proportions moindres, des personnes exerçant des fonctions de management, d'organisation. Globalement, **le secteur privé est peu pourvoyeur d'emplois** : 9 emplois dont aucun emploi de cadre (conseillers sportifs pour des salles de remise en forme, vendeurs pour des magasins de sport, emplois n'ayant aucun lien avec les études de STAPS).

✓ Les emplois occupés en juin 2004 par les diplômés de 2^{ème} cycle STAPS en 2002

→ 21 diplômés de l'option éducation et motricité qui ont un emploi via un concours

- 12 professeurs des écoles
- 9 professeurs d'EPS (8 Education Nationale et 1 mairie de Paris)

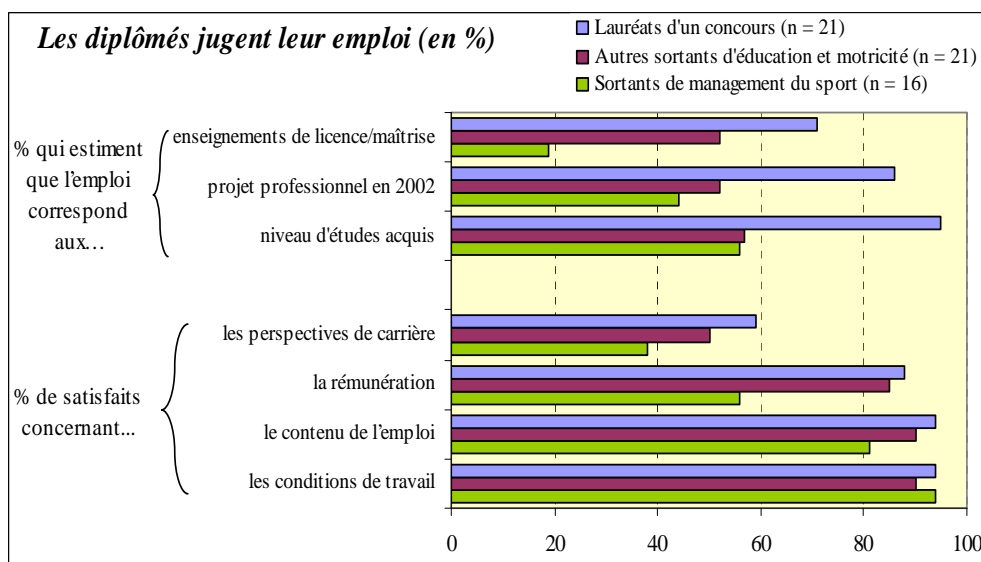
→ 21 autres diplômés de l'option éducation et motricité

- 7 éducateurs sportifs
- 7 autres emplois d'enseignement sportif (professeur contractuel, conseiller, moniteur...)
- 5 assistants d'éducation
- 2 autres emplois (steward, gendarme)

→ 16 diplômés de l'option management du sport

- 4 emplois de management dans le secteur sportif (responsable de projet, chargé de mission jeunesse...)
- 2 éducateurs sportifs
- 4 autres emplois dans le secteur sportif (entraîneur, employé administratif dans une fédération...)
- 4 vendeurs ou équivalent (dont 2 pour des articles de sport)
- 2 autres emplois : brancardier, chargé de clientèle banque

Les salariés à temps plein des trois profils ont des niveaux de rémunération proches : **1.300 à 1.400 euros nets mensuels**. Mais 31 % des diplômés de l'option management et 38 % des diplômés d'éducation et motricité non fonctionnaires occupent un emploi à temps partiel (730 euros nets mensuels, c'est-à-dire à peine plus que ceux qui occupent un emploi tout en poursuivant des études). Si l'on ajoute ces salariés à temps partiel et ceux qui sont en recherche d'emploi, on obtient un « taux d'actifs hors emploi ou en situation de sous-emploi » de 29 % pour l'ensemble des diplômés 2002 interrogés et de 44 % pour ceux qui n'ont pas obtenu de concours³.



Une proportion importante des diplômés en emploi se déclare satisfaite. Les taux de satisfaction observés pour les diplômés STAPS sont en effet supérieurs à ceux observés pour les diplômés de DESS, de DEA ou de licence professionnelle (sauf en ce qui concerne les perspectives de carrière !). Le graphique ci-dessus montre cependant des différences importantes entre les 3 profils. Les diplômés qui sont professeurs titulaires se déclarent toujours davantage satisfaits que les autres et, parmi ces derniers, les sortants d'éducation et motricité le sont davantage que les sortants de management du sport. La quasi-unanimité des personnes interrogées se satisfont de leurs conditions de travail (localisation de l'emploi, horaires, relations professionnelles, autonomie) et du contenu de leur emploi. Ceci peut s'expliquer par la proportion très importante des emplois exercés dans des domaines liés au sport et/ou à l'animation (86 %). Les écarts se creusent concernant le niveau de rémunération et des perspectives de carrière, mais surtout à propos de l'adéquation entre la formation suivie et l'emploi exercé. Ainsi, les écarts sont flagrants entre les lauréats d'un concours et les autres diplômés à propos de la correspondance entre l'emploi exercé et le niveau d'études acquis. Par ailleurs, moins de 20 % des sortants de l'option management pensent que « les enseignements suivis en licence/maîtrise correspondent aux compétences [qu'ils doivent] mettre en œuvre dans [leur] emploi » ; cela s'explique par le fait que seulement 4 d'entre eux exercent une activité en rapport avec le management du sport.

Les bons niveaux de satisfaction constatés doivent cependant être relativisés. **63 % des diplômés en emploi de l'option management du sport recherchent un autre emploi** ; c'est également le cas de près de 38 % des diplômés de l'option éducation et motricité qui ne sont pas fonctionnaires. A l'inverse, un seul professeur des écoles déclare chercher à obtenir le CAPEPS afin de devenir professeur d'EPS. Ces taux élevés de recherche d'une autre emploi sont très supérieurs à ceux observés dans les autres enquêtes de l'Ofipe (DEA, DESS et licence pro).

³. Mode de calcul : 5 demandeurs d'emploi + 13 salariés à temps partiel / 63 actifs. Ce taux est de 23 % pour les sortants de l'option éducation (43 % de ceux qui ne sont pas lauréats d'un concours) et de 42 % pour les sortants de l'option management.

✓ Retour sur les diplômés de STAPS 2000

L'enquête réalisée en 2002 auprès des diplômés de STAPS 2000 avait montré, à l'instar de celle-ci, la part importante des situations « transitoires » : outre les professeurs titulaires (12 %), la plupart des personnes interrogées poursuivaient des études (57 %), étaient en recherche d'emploi (4 %) ou occupaient des postes à durée déterminée et/ou à temps partiel (13 %). Plus du tiers des personnes en emploi hors études déclaraient rechercher un autre poste et beaucoup souhaitaient continuer à passer les concours de l'enseignement. Il était donc nécessaire d'allonger le temps d'observation.

3,5 ans après l'obtention d'une licence ou maîtrise de STAPS, parmi les 63 personnes interrogées, 5 seulement étaient en études, 54 en emploi (parmi elles 35 n'occupaient pas le même emploi au printemps 2002) et 3 en recherche d'emploi (1 inactif) : le taux de chômage est donc très faible (5 %). 21 personnes (près de 40 % de ceux qui occupent un emploi) sont aujourd'hui enseignants titulaires ; on compte en effet 9 professeurs des écoles et 12 professeurs d'EPS (dont 5 employés par la ville de Paris). 40 % d'entre eux ont obtenu le concours à la session 2002 ou 2003, soit 2 ou 3 ans après l'obtention de la licence ou maîtrise. Les autres professions occupées par les diplômés 2000 sont proches de celles constatées pour la promotion 2002 : 6 sont professeurs non titulaires ; 10 animateurs, moniteurs ou éducateurs sportifs ; 7 exercent une autre profession en lien avec les activités sportives (conseiller technique, journaliste, vendeur) ; enfin seulement 10 personnes occupent un emploi ayant peu de rapport avec les études de STAPS (commercial, gardien de la paix...).

De manière générale, la situation des diplômés 2000 s'est considérablement améliorée entre les observations de 2002 et de 2004. Le taux d'emplois hors études est passé de 38 % à 85 % ; le taux de chômage de 10 % à 5 % ; la part des personnes fonctionnaires ou en CDI parmi celles qui travaillent de 60 % à 66 % ; le revenu mensuel moyen a augmenté de près de 10 %. Ainsi, les diplômés en emploi se déclarent davantage satisfaits de leur emploi qu'auparavant, et ce sur l'ensemble des points abordés dans le questionnaire. Seulement 17 % d'entre eux déclarent aujourd'hui rechercher un autre emploi. Cependant, les différences entre les lauréats d'un concours et les autres subsistent.

Bilan

Les diplômés d'une licence ou d'une maîtrise de STAPS s'insèrent rapidement sur le marché de l'emploi car nombre d'entre eux travaillaient déjà durant leurs études. Si des emplois dans l'animation ou les activités sportives, dans le cadre d'associations, de clubs ou pour le compte de collectivités territoriales conviennent bien aux étudiants de STAPS (emploi en lien avec les études, temps partiels ou travail pendant les vacances permettant de suivre ses études...), ils sont moins satisfaisants pour des jeunes qui cherchent à s'insérer de manière définitive et stable sur le marché du travail (contrats précaires et faibles niveaux de rémunération).

L'insertion professionnelle des sortants de STAPS se caractérise en outre par un accès significatif à la fonction publique. Les lauréats d'un concours bénéficient d'emplois stables de niveau cadre et de rémunérations satisfaisantes ; ce n'est pas le cas de ceux qui s'insèrent avec uniquement un diplôme de STAPS en poche. Cependant, tous ne peuvent devenir professeur : chaque année plus de 10.000 nouveaux bacheliers s'inscrivent en filière de STAPS et 18 000 étudiants sont inscrits en 2^{ème} cycle, or 780 postes étaient proposés par le ministère de l'éducation nationale en 2004.

Effet des caractéristiques individuelles ou de l'état du marché du travail, parmi ceux qui ne sont pas lauréats d'un concours, *les sortants de l'option éducation et motricité s'en sortent mieux que les sortants de l'option management du sport.* Certains de ces derniers, mais ils sont rares, parviennent cependant à trouver des emplois de direction ou d'organisation de manifestations sportives ou de loisirs ; mais ce sont aussi eux qui exercent des emplois qui n'ont pas de rapport avec les activités sportives. Dans tous les cas, l'insertion professionnelle des diplômés de STAPS est un processus qui peut prendre du temps (le temps d'obtenir un concours ou un contrat en CDI). On constate en effet que la plus grande partie d'entre eux, après une période d'environ 3,5 ans, occupe une position stable sur le marché de l'emploi.